

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE

REF. COMMUNE : PUN 26/003 - REF. SPW : 10023211

L'Administration communale de la Ville d'Arlon porte à la connaissance de la population la demande de permis unique ayant pour objet la création d'un pôle touristique, culturel et événementiel, avec des espaces d'accueil au public, la Maison et l'Office du Tourisme, des espaces d'exposition temporaire localisés aux niveaux du Palais ainsi que de l'Hôtel du Nord (liaisonné au Palais par une passerelle qui surplombe le Foyer), une salle polyvalente/spectacle modulable destinée à accueillir diverses activités, des locaux administratifs, salles de réunion et salles pédagogique à 6700 Arlon, Palais et Hôtel du Nord, Place Léopold n°2 sur les parcelles cadastrées ARLON / 1ère Division / Arlon / Section A n°960b 131d 131e.

Le projet implique une modification de voirie et nécessite l'intervention du Fonctionnaire délégué sur des écarts ou des dérogations prévus aux articles D.IV.5 à D. IV.13 du CoDT, en ce qui concerne la conformité : au guide régional d'urbanisme (GRU) et au règlement général sur les bâtisses applicables aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme Centre ancien.

La nature des écarts ou des dérogations : création d'une toiture plate pour le nouveau volume de liaison.

Sur base des éléments du dossier, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Affichage du présent avis le : **09 mars 2026**

Ouverture de l'enquête le : **16 mars 2026**

Clôture de l'enquête le : **17 avril 2026 à 15h00** à l'Administration communale d'Arlon, Rue Paul Reuter 8 à 6700 ARLON Service Urbanisme (Niveau A3)

Le dossier peut être consulté à partir du **16 mars 2026** à l'Hôtel de Ville - Service de l'Urbanisme Etage A3, Rue Paul Reuter, 8 à 6700 ARLON pendant les heures d'ouverture du service sans rendez-vous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi ou sur rendez-vous les après-midis du lundi au vendredi et le mercredi jusque 20h00 (rendez-vous préalablement fixé 24h à l'avance en téléphonant au 063/245 607 ou 063/245 600).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à la clôture de l'enquête à : Administration communale, Service Urbanisme, Rue Paul Reuter, 8 à 6700 ARLON ou par courriel à administration@arlon.be.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du gestionnaire de dossier, M. PIRAUX Thibaut (ALTIPLAN) Souverain Pont n°33 à 4000 Liège ou par mail : info@altiplan.eu

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Le Directeur général,

C. LECLERCQ



Le Bourgmestre f.f.

Ph. LANDRAIN